



Accident avec une voiture de prêt de garage

Par **undie**, le **12/11/2009** à **15:23**

Bonjour,

Je vous fais part d'un litige qui me lie depuis le mois de janvier 2008 à un concessionnaire.

Suite à un accident dont je n'étais pas responsable, je laisse ma voiture au garage pour effectuer des réparations.

Ce même garage me prête alors une voiture.

La chance étant de mon côté je percute le lendemain deux marcassins sur l'autoroute avec la voiture de prêt.

Les travaux de réparations sont estimés à 1300 euros.

A qui incombent ces frais ?

Le garage me menace de saisie par huissier si je ne règle pas la facture rapidement.

Je pensais que la voiture était garantie par ce garage dans la mesure où celui-ci n'a pas effectué le transfert sur mon assurance personnel.

Qu'en est-il s'il vous plait ?

Vous remerciant par avance.

Par **razor2**, le **12/11/2009** à **17:33**

Le garage est censé disposer d'une assurance couvrant son parc de voitures de prêt. Ce n'est pas à vous à régler les frais, et ce d'autant plus que votre responsabilité ne peut être engagée dans cet accident...

Par **Thucidyde**, le **12/11/2009** à **18:36**

Je me demande qui, in fine, devra payer : la société d'autoroute car elle est responsable de la sécurité des usagers, la société de chasse locale si une battue avait lieu au moment de l'accident ou....

Par **razor2**, le **12/11/2009** à **18:39**

Si il y avait une battue, chose que l'on peut savoir en se renseignant à la mairie du lieu de l'accident, c'est l'assurance de la société de chasse qui paiera. En tout état de cause, ce n'est pas au "client" à payer...